

Le 6 mai 2020

N/Réf: GP/AG/FR/AT

NOTE DE SERVICE N°2020/16

<u>Destinataires</u>: A l'attention des directeurs et chefs de service pour diffusion auprès des

agents.

Objet: PORT DE MASQUES - APPLICATION

P.J.: Fiches techniques

<u>Dès aujourd'hui</u>, le port du masque <u>est obligatoire dès que vous n'êtes pas seul</u> dans un **espace clos.** Cette mesure préventive doit participer à la limitation de la propagation du COVID-19, en complément des gestes barrières qui restent le mode de protection le plus efficace à ce jour.

Le port du masque est destiné à éviter, lors de l'expiration de celui qui le porte, la projection de secrétions par voies aériennes ou de salives pouvant contenir des agents infectieux.

Une fiche technique est jointe par type de masque pour préciser les modalités du port du masque : précautions et mode d'emploi (sens, attache, pose, manipulation, changement)

En parallèle, une procédure spécifique de gestion des masques a été mise en place, dont les consignes strictes ont été données aux directeurs, chefs de service et de régies.

Merci de votre compréhension

Le Directeur Général des Services,

[37/72]

Gautier POUPON

MODE OPERATOIRE DU MASQUE

DESCRIPTION: Masque de type chirurgical.

UTILISATION:

1/Mettre le masque

2/Retirer le masque

3/Jeter le masque

<u>INFORMATION</u>: Lorsque votre masque est très humide remplacez-le par un nouveau masque. Ne réutilisez pas les masques à usage unique. Les masques utilisés devront suivre la filière d'élimination des déchets classiques dans un sac poubelle, et sortis régulièrement dans le container d'ordures ménagères.

